



# Réaménagement Bâtiment B Siège de SOREGIES



# Contexte

## 1. Programme CAMPUS SOREGIES

Depuis début 2025, le groupe Sorégies s'est engagé dans un vaste plan de transformation de son siège social, situé au 78 avenue Jacques Cœur à Poitiers.

Ce plan de transformation, appelé Programme Campus, se traduit notamment par la rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment B (2027) et par la renaturation du site en 2028 (désimperméabilisations des sols, plantations,..)



## 2. Le bâtiment B du Siège de Sorégies

Le projet consiste en la rénovation énergétique et le réaménagement intérieur d'un immeuble de bureaux sur le site du siège de la SOREGIES à POITIERS.

Le bâti existant est une construction datant des années 1980, aujourd'hui peu adaptée au confort des usagers ainsi qu'aux exigences énergétiques et environnementales actuelles.

L'opération vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment, à répondre aux besoins d'usage de ses occupants et à faire évoluer le bâti vers une écriture architecturale plus contemporaine, sobre et cohérente en lien avec les autres constructions existantes (et réhabilitées pour partie) du site.





### 3. Les contraintes du bâtiment B

Dans le cadre des études préalables à la rénovation du bâtiment, les diagnostics menés ont conclu **à la présence d'amiante dans les plaques de bardage utilisées en façade.**

Afin d'atteindre les performances énergétiques souhaitées et traiter de façon pérenne l'expositions au risque amiante, l'ensemble de la façade doit donc être déposé et les menuiseries extérieures remplacées

### 4. Calendrier des travaux

L'opération de rénovation du bâtiment B est articulée en 2 phase :

- Phase 1 : Désamiantage de la façade et travaux de curage intérieur
  - Envisagé du 15 septembre au 30 novembre 2026
- Phase 2 : Travaux de rénovation énergétique et réaménagement intérieur
  - Envisagé du 10 décembre 2026 septembre au 28 janvier 2028
    - Les travaux de façades (isolation par l'extérieurs, bardage et remplacement des menuiseries extérieures) sont pour l'instant programmés entre le 15 février 2027 et le 10 mai 2027.

### 5. Espèces Protégées

Lors des études préalables aux travaux du bâtiment B, 6 nids de moineau domestique ont été identifiés dans les coffres de volets roulants. Le moineau domestique est une espèce protégée au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.



#### Évitement

Balises des zones de nidification



#### Réduction

Travaux entre mi-sept. et mi-nov.



#### Compensation

12 nichoirs installés (6 nids recensés)



#### Suivi

Suivi écologique à préciser

**Évitement** ● Balisage et évitement des zones de nidification identifiées avant le démarrage des travaux

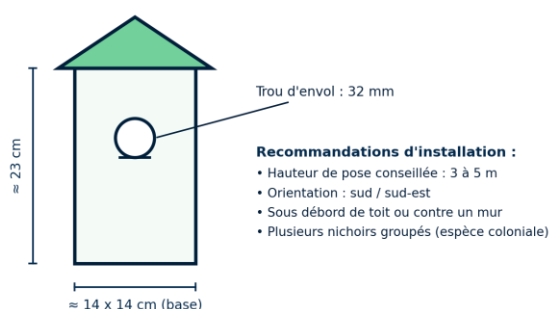
**Réduction** ● Adaptation de la période des travaux sur les coffres de volets roulants concernés : intervention entre mi-septembre et mi-novembre, en dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes.



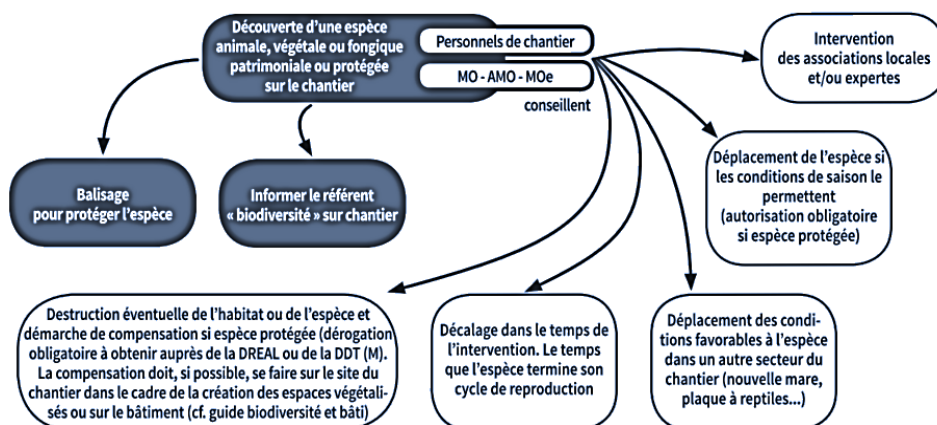
**Compensation** ● Installation de nichoirs « temporaires » à moineau domestique à proximité du bâtiment B, à raison de 2 nichoirs pour 1 nid existant, soit 12 nichoirs pour les 6 nids recensés, posés avant le début des travaux.

● Installation de nichoirs « définitif » sur le bâtiment B dans le cadres des travaux.

Nichoir à moineau domestique — schéma indicatif



En outre dans le cadre des opérations de travaux du Groupe Sorégies, chaque entreprise intervenante s'engage contractuellement à respecter une charte chantier vert dans laquelle est indiquée la conduite à tenir en cas de découverte d'une espèce protégée qui n'aurait pas été identifiée dans le diagnostic préalable.





## 6. Implantation des nids existants

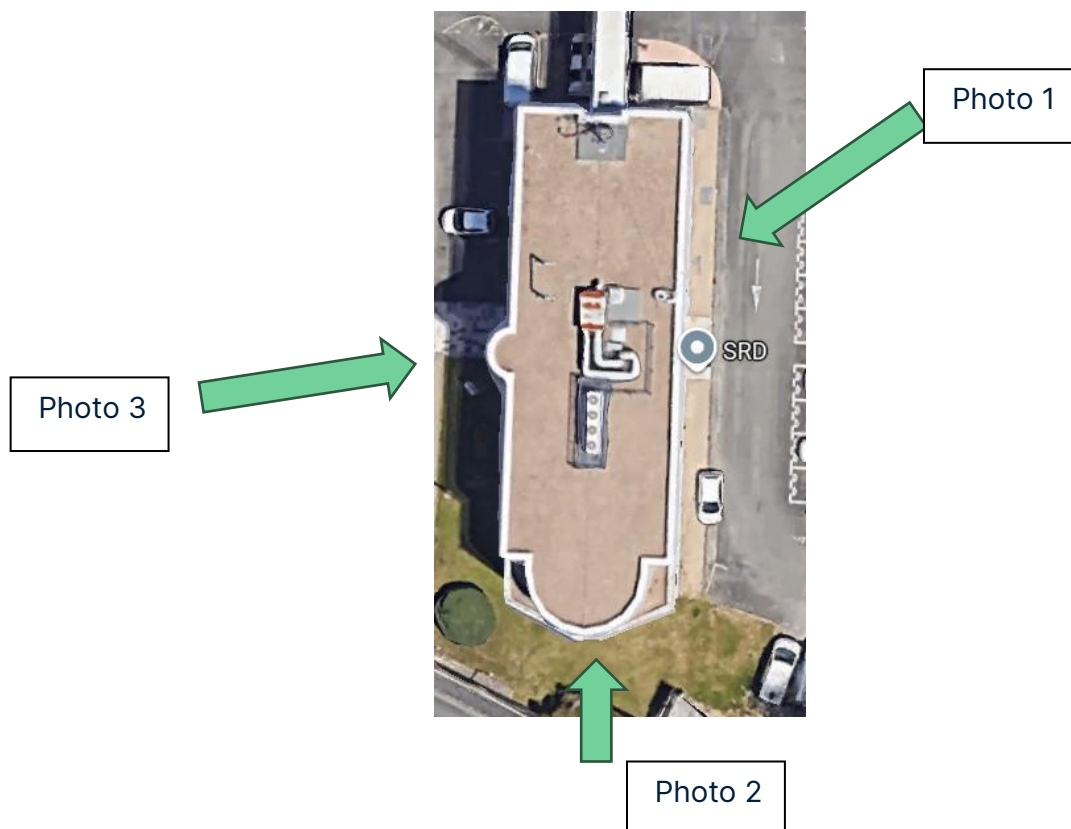




PHOTO 1



★ Emplacement des nids



PHOTO 2



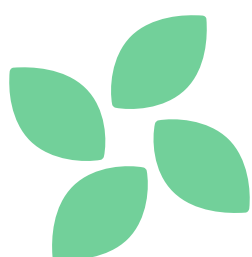


PHOTO 3



## 6- Implantation des nichoirs





# Sorégies

Groupe

[WWW.GROUPE-SOREGIES.FR](http://WWW.GROUPE-SOREGIES.FR)

